

Rejet de la demande de libération d'une opposante rwandaise

@rib News, 18/12/2010 - Source Reuters La Haute Cour de justice du Rwanda a rejeté la demande de libération sous caution de l'opposante Victoire Ingabire, accusée de menace contre la sécurité nationale et l'ordre public, ont annoncé vendredi les services du procureur général. Victoire Ingabire est également poursuivie pour avoir participé à la création de la Coalition des forces démocratiques (CFD), un groupe armé basé sur le territoire de la République démocratique du Congo. Elle plaide non coupable.

Dans un communiqué, les services du procureur se félicitent de cette décision et annoncent une prolongation de trente jours de la période de détention préventive de l'opposante. Sylvain Sibomana, secrétaire général de son parti, les Forces démocratiques unies, a déclaré qu'aucune explication n'avait été donnée après la décision de la Haute Cour. Il a dit, Victoire Ingabire n'a pu vu de juge. "Les accusations reposent sur des motifs politiques et changent constamment", a-t-il déclaré. Ingabire, qui vivait en exil aux Pays-Bas, a regagné le Rwanda en janvier dernier avec l'espoir de se présenter à l'élection présidentielle du mois d'août. Sa candidature avait été rejetée à la suite d'accusations fondées sur la loi interdisant la nomination du génocide de 1994.